



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 30 janvier 2026

N° 2026-111

Convocation du 23 janvier 2026

Aujourd'hui vendredi 30 janvier 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

Mme Nathalie DELATTRE à M. Dominique ALCALA

M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX

M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET

Mme Nadia SAADI à Mme Eve DEMANGE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BONNEFOY à partir de 15h15

M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h15

Mme Anne FAHMY à partir de 15h15

Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h15

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h40

M. Stéphane MARI à partir de 16h40

M. Patrick PUJOL à partir de 15h15

M. Michel POIGNONEC à partir de 15h15

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 janvier 2026	Délibération
	Direction Appui Administrative et Financière DGA	N° 2026-111

Arc en rêve - Subvention de fonctionnement 2026 - Décision - Autorisation

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Conformément à ses statuts, *arc en rêve*, centre d'architecture créé à Bordeaux en 1981, a une vocation principalement culturelle et mène des actions de sensibilisation culturelle dans les domaines de l'architecture, de la ville, du paysage et du design. Bordeaux Métropole lui accorde une subvention de fonctionnement justifiée par le lien avec les politiques d'urbanisme et d'aménagement métropolitaines et en particulier :

- par son implication forte dans les débats sur la construction des villes, l'évolution des rapports entre espaces urbains et ruraux, la place de la nature en ville à travers des expositions et conférences de qualité, qui mettent notamment en valeur les enjeux de transition écologique,
- par sa capacité à mobiliser un large public par des expositions et des actions pédagogiques qui contribuent à faciliter ou accompagner les processus de concertation initiés par la Métropole.

Dans le cadre des difficultés financières rencontrées par l'association depuis 2022, imputées alors principalement aux erreurs de gestion du secrétaire général, notre établissement, comme les autres partenaires publics, a souhaité soutenir le projet de redressement d'*arc en rêve* en maintenant sa subvention et en facilitant le versement tant en 2024 qu'en 2025.

Toutefois, à la lumière du rapport de la chambre régionale des comptes (CRC) portant sur le contrôle des exercices 2019 à 2024 et des graves anomalies de gestion et de management constatées y compris après 2023 et le constat d'une situation qui reste précaire en dépit des mesures de redressement prises, Bordeaux Métropole aura une vigilance particulière au cours de l'année 2026, afin que l'association prenne des mesures rapides pour se conformer aux recommandations de la CRC, telles que rapportées en annexe du présent rapport.

Dans ce contexte, afin de ne pas déstabiliser outre mesure la structure, lui permettre d'engager sa programmation 2026 et assurer les salariés du soutien de notre établissement (dont l'implication est soulignée par la CRC) et compte tenu de la non-application en 2025 de la baisse attendue de 5% sur les subventions aux associations, dans le cadre de la situation financière métropolitaine, il est proposé d'attribuer une subvention de 386 894 € (soit 95% de la subvention 2025 de 407 257 €), équivalent à 28,42 % du montant total estimé des dépenses éligibles 2026 (soit 1 361 407 €). Le budget prévisionnel est présenté en annexe 2 à la convention.

Rappel des principaux indicateurs financiers de l'organisme

	Budget 2026	Budget 2025	Réalisé 2024
Charges de personnel / budget global	60,84%	59,9%	54,13%
% de participation de BM / Budget global	28,42%	31,54%	28,78%

<i>% de participation des autres financeurs / Budget global</i>	54,47%	56,3%	50,08%
---	--------	-------	--------

Par ailleurs, au regard de la situation actuelle très difficile, si les salariés, le conseil d'administration et l'assemblée générale *d'arc en rêve* entendent engager en 2026 la refonte de leur projet associatif, Bordeaux Métropole en partenariat avec les autres financeurs publics (Ville de Bordeaux, DRAC, Région), souhaite accompagner la structure dans cette ambition.

Dans cette perspective, tout en respectant la liberté de l'association, mais soucieuse de la gestion et de la bonne utilisation des fonds publics alloués à *arc en rêve* au titre de sa mission d'intérêt général, Bordeaux Métropole estime nécessaire de porter le débat sur plusieurs enjeux majeurs pour le devenir de l'association :

- **la place d'*arc en rêve* dans le réseau d'acteurs de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage du local à l'international.** Ce réseau d'acteurs s'est bien sûr fortement développé depuis plus de 40 ans. Il est important que l'association dans son projet associatif, définisse sa place dans cet écosystème riche d'acteurs de qualité dans l'architecture et l'urbanisme (le 308 Maison de l'architecture, le CAUE, l'A'urba) et dans la culture (CAPC, associations culturelles locales...) également soutenus par des fonds publics et qu'elle puisse renforcer la complémentarité de ce réseau,
- **la recherche de financements complémentaires, en particulier privés.** Le rapport de la CRC va également dans ce sens et note une évolution positive sur ce sujet. Le budget prévisionnel de 2026 confirme cette tendance, puisque les recettes de mécénat augmentent, passant de 45 000 € à 2025 à 110 000 €,
- **la recherche d'une plus large ouverture du public d'*arc en rêve*,** qui pourra être recherchée tout en conservant l'exigence et la richesse de ses expositions et conférences qui ont fait depuis longtemps la forte réputation de cette association et ont permis de réunir les professionnels locaux autour de sujets d'actualité ou d'anticipation,
- **un travail sur une convention pluriannuelle avec l'association.** Bordeaux Métropole avait engagé fin 2022 cet objectif partagé avec *arc en rêve*, avant d'être mis en suspens début 2023, à la suite des révélations sur la crise financière et administrative de la structure. Il est important de renouer avec l'objectif d'un partenariat plus pérenne, sous la forme d'un cycle de 3 ans, intégrant l'ensemble des partenaires publics, pour garantir une plus grande sécurité à l'association et ses salariés.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2015-0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement Général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,
VU le rapport publié par la Chambre Régionale des comptes le 23 octobre 2025, portant sur l'association *arc en rêve*,
VU la demande n°2026-00026 formulée par l'association *arc en rêve* le 19 juin 2025,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT le rôle joué par *arc en rêve* centre d'architecture dans la diffusion de la médiation de la culture architecturale et urbaine sur le territoire métropolitain,
CONSIDERANT la volonté de Bordeaux Métropole de soutenir les actions de cette association compte tenu de la convergence d'intérêt sur les objectifs poursuivis mais de la nécessité d'obtenir des assurances sur les réformes structurelles à engager,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer à l'association *arc en rêve* une subvention de fonctionnement de 386 894 € pour la réalisation de son programme d'actions 2026,

Article 2 : d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention

ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2026,
chapitre 65 - Article 65748 - Fonction 515.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 janvier 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------